

Constituer une équipe d'animation qualifiée et disposant de compétences variées

Des définitions

- ⇒ Qualification : d'après le Larousse, il s'agit d'une appréciation, sur une grille hiérarchique, de la valeur professionnelle d'un salarié, en fonction de sa formation initiale, de son expérience professionnelle, de la nature de son travail et de son niveau de responsabilité.
- ⇒ Compétences variées : c'est l'ensemble des savoirs, savoir faire, savoir être et expériences qui constitue la compétence. La variété fait appel à des propositions diversifiées qui favorisent la curiosité et l'ouverture sur le monde.

Des références théoriques

- ⇒ Rappel de l'encadrement selon la loi DDOSSEC
- ⇒ Cf critère « Concevoir un plan de formation pour les élus, les salariés et les bénévoles »
- ⇒ Cf critère « Prendre en compte chaque enfant et jeune (3-17 ans) dans un cadre collectif »
- ⇒ Cf critère « Apporter les moyens humains et matériels en cohérence avec le projet »

Des préconisations

Profil des intervenants et diplômes requis en fonction des missions et des compétences

Missions	Compétences	Profil d'intervenants, niveau de diplômes
Animer, encadrer des collectifs de mineurs de façon temporaire type séjours de vacances et accueils sans hébergement	<ul style="list-style-type: none"> ° Participation à la mise en place d'un projet pédagogique en équipe, en tenant compte du public accueilli ° Accompagnement ponctuel de projets des publics ° Coordination, organisation d'activités ° Direction ponctuelle d'une équipe d'animateurs volontaires ° Mener des activités adaptées au public accueilli dans le cadre du PP et du PE 	<ul style="list-style-type: none"> ° BAFA adjoint d'animation permanent de la fonction publique territoriale = équivalence BAFA ° BAFD
<p>Animer, gérer un accueil d'enfants de façon permanente.</p> <p>Animer, gérer des locaux de jeunes de façon permanente.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ° Participation à la mise en place d'un projet pédagogique en équipe, en tenant compte du public accueilli ° Coordination d'une équipe d'animateurs volontaires ° Organisation d'activités ° Capacité à inscrire son action dans le temps, un projet global ° Capacité d'accueil et d'écoute et de médiation ° Gestion des grands groupes et des groupes à géométrie variable ° Connaissance du public ° Capacité à susciter des envies et à favoriser l'expression ° Capacité d'accompagnement de projet ° Capacité à gérer un local ° Maîtrise d'outils de communication 	<ul style="list-style-type: none"> ° Permanent professionnel ou en voie de professionnalisation (formation professionnelle : type BPJEPS loisirs tout public ou BEATEP loisirs de proximité) ayant une expérience d'animation volontaire ° Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants <i>NB : Sur des temps de vacances, interventions d'animateurs BAFA accompagnés par le/les permanents</i>

Animation de rue (public adolescents)	<ul style="list-style-type: none"> ° Capacité à inscrire son action dans le temps, un projet global ° Capacité d'accueil et d'écoute et de médiation notamment avec les familles ° Capacité à gérer des grands groupes (des groupes à géométrie variable) ° Connaissance des publics ° Capacité à susciter des envies et à favoriser l'expression ° Capacité d'accompagnement de projet ° Maîtrise d'outils de communication ° Capacité à susciter des événements ° Capacité à se situer dans un réseau ° Connaissance de la réglementation en vigueur 	<ul style="list-style-type: none"> ° Permanent professionnel ou en voie de professionnalisation, ou dans une équipe (formation professionnelle type BPJEPS loisirs tout public ou BEATEP) <i>NB : Si vacataires, préparation en amont et accompagnement par des professionnels</i>
Accompagnement des projets à moyen et long terme	<ul style="list-style-type: none"> ° Maîtrise de la méthode de projet et capacité à la faire vivre à différents publics ° Connaissance du public ° Capacité d'écoute ° Capacité à inscrire son action dans le temps, et dans le projet global voire territorial ° Capacité à se mettre en relation avec des prestataires, intervenants, partenaires, à travailler en équipe 	<ul style="list-style-type: none"> ° Animateur professionnel permanent (BPJEPS loisirs tout public ou BEATEP, DUT carrières sociales)
Animations et développement d'activités très spécialisées : artistiques, sportives, culturelles, scientifiques ...	<ul style="list-style-type: none"> ° Compétence d'animation dans le cadre de la spécialité. Capacité à prendre en compte les projets du public ° Capacité à travailler en équipe avec les animateurs permanents auprès des publics ° Capacité à mettre en place un projet pédagogique en lien avec sa spécialité 	<ul style="list-style-type: none"> ° Prestataire compétent (qualifié) – (BPJEPS en rapport avec la spécialité, BEES, BAPAAT, intervenant culturel ou scientifique) ° Certificat de Qualification Professionnelle dans la discipline
Animations spécialisées auprès de publics spécifiques (handicapés)	<ul style="list-style-type: none"> ° Connaissance du public ° Capacités à adapter les projets en fonction du public ° Organisation d'activités, connaissance des institutions 	<ul style="list-style-type: none"> ° Professionnels en nombre suffisant (BPJEPS LTP, BEATEP spécialisés – éducateurs spécialisés...). <i>NB : Ils peuvent être accompagnés d'équipes d'animateurs volontaires.</i>
Conception et coordination des projets éducatifs globaux enfance jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> ° Vision stratégique ° Capacité à mettre en place un partenariat local ° Capacité à coordonner les actions ° Capacité à animer un collectif dans le cadre de démarches participatives. ° Conduire des interventions de formation au sein des équipes. ° Capacité opérationnelle de suivi et d'analyse des actions conduites ° Capacité à concevoir des projets et à élaborer, gérer un travail pluridisciplinaire ° Capacité à animer une évaluation globale et à préparer la décision des élus ° Soutien technique et pédagogique des élus ° Préparation des conventions ° Connaissance de l'environnement institutionnel ° Capacité à inciter et à concevoir de nouveaux projets sur de nouveaux territoires ou sur des territoires sensibles ° Gestion d'équipes d'animateurs permanents 	<ul style="list-style-type: none"> ° Coordinateur Permanent du secteur Jeunesse ou de projet éducatif local (DEJEPS, DESJEPS, DEFA- Formation universitaire de type DUT carrières sociales ou master) ayant des expériences d'animation professionnelles.
Elaboration d'une politique éducative	<ul style="list-style-type: none"> ° Capacité à consulter et à écouter les différents acteurs, à se faire conseiller ° Capacité à définir et à décider de grandes orientations des axes d'intervention et des moyens ° Capacité à présenter, à défendre, à argumenter le projet politique et à le traduire en actions ° Capacité à prendre en compte en l'évolution des actions et leur évaluation pour adapter le projet politique ° Capacité à gérer les moyens humains : recrutement, emplois, salaires, plan de formation 	<ul style="list-style-type: none"> ° Elus municipaux chargés du dossier enfance et jeunesse ° Elus associatifs

⇒ Lorsque la structure connaît un afflux d'enfants de moins de 6 ans, il serait important de consolider l'équipe avec une personne titulaire d'un diplôme d'Eduteur de Jeunes Enfants (ce diplôme autorisant également à diriger la structure petite enfance) pour avoir une meilleure prise en charge et répondre au mieux aux besoins des 3-5 ans.

- ⇒ Globalement, l'encadrement doit s'adapter au public accueilli et aux spécificités du projet. De nombreuses structures, dans un souci de qualité, dépassent les exigences de la réglementation en prévoyant un encadrant pour 6 enfants au lieu de 8 chez les moins de 6 ans et 10 enfants au lieu de 12 pour les plus de 6 ans.
- ⇒ En termes d'encadrement pour les 11-17 ans, l'adhésion à la charte qualité vaut convention pour les accueils des plus de 14 ans. Les aménagements d'encadrement sont étendus aux 11-13 dans le cadre d'un projet cohérent et bien pensé. S'il est possible de confier la responsabilité d'un groupe de plus de 12 enfants à un animateur, il est nécessaire de s'assurer de la qualification et du niveau de connaissance, responsabilisation et engagement dont sont capables les jeunes. A certaines périodes (renouvellement du public, forte hausse des effectifs, tensions latentes...), il est nécessaire d'envisager si possible de renforcer l'équipe. Plus globalement, dans le souci de répondre aux besoins des jeunes, il peut être préconisé de scinder à certains moments les propositions pour les préados et les ados, ce qui peut se traduire par la présence d'un binôme d'animateurs.

Des questionnements

- ⇒ Quelles sont les compétences spécifiques nécessaires à la mise en œuvre du projet ?
- ⇒ Les profils des animateurs ne sont-ils pas trop semblables et offrent une diversité de propositions ?
- ⇒ L'équipe n'est-elle pas trop cloisonnée dans des tranches d'âge ?
- ⇒ Permet-elle de faciliter la continuité éducative entre les différents publics ?
- ⇒ L'équipe est-elle suffisante au regard des spécificités du public accueilli ou des actions menées ?
- ⇒ Lorsque les moins de 6 ans sont très nombreux, est-il possible de faire le lien ou trouver du renfort au local avec une structure petite enfance ?
- ⇒ Lorsque la structure est un local jeune avec un seul professionnel en poste, est-il possible de constituer une équipe grâce à des rencontres inter structures (avec les autres accueils du territoire) ou de travailler en inter locaux de jeunes, à travers des collectifs ?
- ⇒ Les autres personnels qui gravitent autour de l'ACM (personnel de cantine, cuisiniers, chauffeurs...) sont-ils associés à l'équipe d'animation ? Ont-ils des compétences à mettre au service du projet ? Cela pose la question de la place de la mixité de genre au sein d'une équipe.